

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 35 (1989)
Heft: 10

Rubrik: Place des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Aménagement de la Place des Suisses de l'étranger

Concours d'architecture

Lorsqu'il s'agira d'aménager définitivement la Place des Suisses de l'étranger à Brunnen – c'est-à-dire après l'année commémorative 1991 – les architectes suisses de l'étranger auront un rôle prépondérant à jouer: par ces lignes, ils sont invités à participer à un concours d'architecture.

A l'occasion des fêtes du 700^e anniversaire de la Confédération en 1991, la Fondation «Place des Suisses de l'étranger» organise un concours pour l'aménagement thématique et architectural de la Place des Suisses de l'étranger à Brunnen.

Cahier de charges

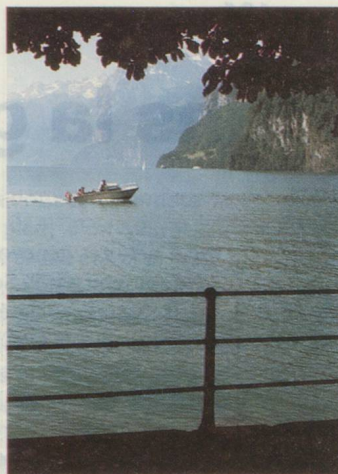
L'architecte devra rendre la nature, le contenu et la signification de la Cinquième Suisse. Cette réalisation visera à faire comprendre la vie des Suisses de l'étranger et à développer leurs relations entre eux et avec leur patrie. Il s'agit notamment – en partant de la devise «Connaître son pays et comprendre les pays étrangers» – de traduire ces deux notions de patrie et de pays étrangers en rendant le caractère dialectique et mouvant de ces deux termes. La presque île qu'il s'agit d'aménager est située dans la baie de Brunnen et constitue la principale contribution de la Cinquième Suisse aux fêtes du 700^e anniversaire de la Confédération. Elle est au bout de la

«Voie Suisse» qui longe le lac d'Uri, dans l'un des plus beaux sites de la Suisse primitive, avec un paysage unique et dans un cadre historique. Les projets d'aménagement devront tous tenir compte de cet environnement.

Ce concours est organisé conformément au règlement SIA n° 152 (édition 1972) pour les concours d'architecture, qui a été établi par la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) avec la collaboration de la Fédération des Architectes Suisses (FAS).

Un concours sur invitation

Ont le droit d'y participer les architectes qui ont la nationalité suisse et dont le domicile et le centre d'activité (siège social) se trouvent à l'étranger. Il s'agit d'un concours sur invitation, au sens de l'article 10 du règlement SIA numéro 152/72. Le jury choisira parmi les personnes inscrites sept architectes qu'il invitera officiellement à participer au concours. Au stade actuel, il



Vue sur le lac d'Uri et le Grütli.

est donc inutile de présenter des projets. Il suffit d'envoyer une brève lettre d'inscription.

Montant des prix

Le jury dispose d'un montant de fr.s. 50000.- pour les prix. Chaque auteur de projet qui a été autorisé à soumettre un projet reçoit une indemnité fixe de fr.s. 5000.-. Les fr.s. 15000.- restants sont à la disposition du jury pour attribuer des prix supplémentaires et pour acheter des projets.

Jury

Le jury est composé des personnalités suivantes: Eduard Amsstad, ancien juge fédéral, Beckenried (président); Hans Rudolf Billeter, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, Brunswick (RFA), membre du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE); Ilse Frei, directrice, Anvers (Belgique), membre du CSE; Hedy Ruys, Ommen (Pays-Bas), membre du CSE; Niki Piazzoli, architecte FAS/SIA, directeur de l'Office des constructions fédérales, Berne; Inès Lamunière, arch. EPFZ, Carouge; Willi Egli, arch. FAS/SIA, Zurich; Roger Diener, arch. FAS/SIA, Bâle; Paolo Fumagalli, arch. FAS/SIA, Lugano; Marcel Meili, arch. EPFZ, Zurich; Hansjörg Zentner, arch. FAS/SIA, Lausanne. Eduard Müller, conservateur des monuments historiques de la Suisse primiti-

ve, siège au sein du jury en qualité d'expert. Le concours se déroule sous la surveillance de Hans Gübelin, arch. FAS/SIA, Lucerne.

Délais

Remise des documents du concours: 1. 2. 1990
Questions concernant le programme: 1. 4. 1990
Réponses
aux questions: 15. 5. 1990
Dépôt des projets: 15. 10. 1990
Décision du jury: 15. 12. 1990
Communication de la décision: 20. 12. 1990
Distribution des prix et ouverture de l'exposition des projets: 1991
Phase de la réalisation: après 1991

Vous êtes prié d'envoyer votre inscription par écrit, en donnant quelques brefs renseignements sur vous-même, votre formation et les points forts de votre activité, au plus tard le 1^{er} décembre 1989

(le timbre postal devra indiquer le lieu et la date d'expédition) à l'adresse suivante: Secrétariat des Suisses de l'étranger, Concours d'architecture, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16.

La souscription continue

La poursuite de la souscription est motivée principalement par la nécessité de disposer de moyens financiers suffisants pour pouvoir aménager la place pour les besoins de l'année commémorative 1991. (Nous vous renseignerons probablement dans le prochain numéro sur l'état d'avancement de la planification «Aménagement 1991»).

Compte sur lequel des dons peuvent être versés:
Banque Cantonale de Schwyz, CH-6430 Schwyz

Compte 203982 – 1951

(Fondation Place des Suisses de l'étranger à Brunnen)



Des architectes suisses de l'étranger seront chargés de l'aménagement de cette presque île située dans la baie de Brunnen.